

du bacon et du jambon canadiens de bonne qualité jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le Gouvernement ou quelqu'un des ministres ont-ils un exemplaire du rapport de la commission des porcs qui a étudié en Angleterre les questions relatives à l'industrie porcine en général?

L'hon. M. STEVENS: Nous avons obtenu certains renseignements par câble, mais à moins que le ministre de l'Agriculture ne l'ait reçu, je ne pense pas que nous ayons ce rapport.

L'hon. M. WEIR: Oui, nous l'avons reçu.

L'hon. M. MOTHERWELL: Comment pouvons-nous savoir de quoi il s'agit? Cet article nous accorde certains privilèges fondés sur un rapport que nous ne connaissons pas. C'est tout comme s'il s'agissait d'acheter un goret enfermé dans un sac, que d'étudier cette question sans avoir le rapport. Nous devrions sûrement avoir une idée de ce dont il s'agit. J'ai essayé d'en trouver un aperçu dans les journaux, mais sans succès. J'ai peut-être tort, mais je pense que le ministre de l'Agriculture doit être renseigné. Dans tous les cas, il a suivi la question de près et on en parle dans la colonne du cultivateur du *Winnipeg Free Press* de samedi dernier. On y exprime une opinion très catégorique, mais qui ne va pas assez loin. J'ai à la main un autre sommaire publié dans le *Livestock Journal* de Londres, mais il est trop concis pour que l'on puisse saisir tous les points. Sauf erreur, la commission conseille l'établissement de deux genres de contingentement. Je ne sais si l'un doit s'appliquer aux dominions et l'autre aux pays étrangers.

L'hon. M. STEVENS: Nous simplifierions les choses en exposant, d'abord, que le Canada bénéficiera de tout ce qu'on fera en faveur de l'industrie du porc en Angleterre. Le gouvernement anglais a reçu le rapport de la commission, mais on n'a pas encore donné force législative aux avis qu'il renferme. De fait, que je sache, on n'a encore rendu public aucun projet de loi. Il nous est donc impossible de discuter la chose en connaissance de cause. Que mes honorables collègues étudient bien le texte de l'article 6. Ils y verront que, jusqu'à concurrence de 2,500,000 quintaux par année, le bacon canadien jouira en Angleterre du même traitement que le bacon domestique. Nous aimerions connaître exactement les détails de la nouvelle mesure législative, mais il nous est impossible de le savoir.

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous devrions les connaître.

[L'hon. M. Stevens.]

L'hon. M. STEVENS: Nous ne pouvons communiquer ces détails et je ne vois pas qu'il soit utile de nous livrer à des spéculations sur ce que sera cette mesure.

L'hon. M. MOTHERWELL: Tout ce que je sais, je l'ai appris d'une dame qui m'a apporté deux exemplaires du document, dame de haute réputation, qui n'avait aucune utilité à me faire marcher ni l'intention de le faire. Elle possédait deux exemplaires du rapport de la commission anglaise des porcs quand elle est débarquée d'outre-mer, la semaine dernière. Si le ministère voulait que nous voyions le rapport, il aurait pu câbler pour en faire venir des exemplaires. Je ne pense pas qu'il renferme rien de bien intéressant pour nous, sinon il nous l'aurait procuré. Je n'aimerais pas conseiller de réserver l'article, mais je pense qu'on devrait le faire. Nous aurions peut-être l'air de vouloir retarder la chose. Le Gouvernement ne pourrait sans doute pas faire venir le rapport dans une semaine maintenant, puisqu'il ne pourrait venir par T.S.F. Nous n'en aurions ainsi qu'un court résumé. Ce ne serait pas beaucoup mieux que ce que nous avons maintenant.

L'hon. M. STEVENS: On me dit que le rapport est volumineux. Il faudrait beaucoup de temps à nos fonctionnaires pour l'analyser en entier. Rappelons-nous que la commission a fait une enquête de plusieurs mois avant de préparer son rapport.

Ce rapport est fort long, je crois, puisqu'il traite de toute la question de l'industrie du porc en Grande-Bretagne. Il faudrait beaucoup de temps à nos fonctionnaires pour l'analyser en entier avant de se présenter au Parlement à ce sujet. Ce qui nous intéresse, toutefois, est ce que le gouvernement anglais décidera de faire sous forme de mesure législative fondée sur ce document. Il n'a encore rien fait en ce sens. Il n'est donc guère utile que je me livre à des suppositions sur ce sujet. Que le comité se rappelle ce que j'ai dit, c'est-à-dire que le Canada bénéficiera de la protection qu'on accordera au producteur anglais, si vous voulez vous servir de cette expression, jusqu'à concurrence de 2,500,000 de quintaux par année. Tous les spécialistes conviennent, comme ne s'y refusera pas mon honorable ami, qu'il nous faudra du temps avant d'arriver à produire cette quantité.

M. SPENCER: Le ministre peut-il nous dire ce qu'importe actuellement l'Angleterre?

L'hon. M. MOTHERWELL: Le gouvernement doit avoir une idée assez précise de ce que renferme le rapport, puisque le minis-